



GOMME DAMMAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/02/2024

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : Gomme Dammar
CAS : 9000-16-2
EINECS : 232-528-4

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Vernis, Arômes

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation / Entreprise	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive CE n° 1272/2008.

Effets physicochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément à la directive CE n° 1272/2008

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible



GOMME DAMMAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/02/2024

SECTION 3 : Informations sur la composition

3.1. Substance

Non applicable

Ce produit ne contient pas de nanoformes

3.2. Mixte

Non applicable

SECTION 4 : Mesures d'urgence et premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours après inhalation : Respirez de l'air frais. Reposez-vous un moment. En cas de symptômes respiratoires, consultez un médecin.

Premiers secours après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.

Premiers secours après contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles
Si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement retirés, contactez-les. Continuez à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Premiers secours après ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Blessures/symptômes après contact avec la peau : Dans la plupart des cas, le produit n'irrite pas la peau

Blessures/symptômes après contact avec les yeux : Dans la plupart des cas, le produit n'irrite pas les yeux

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Produit combustible.

Risque d'explosion : Aucune information supplémentaire disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Instruction de lutte contre les incendies : Refroidir les récipients exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Empêcher la contamination de l'environnement par les eaux usées issues de la lutte contre l'incendie.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.



GOMME DAMMAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/02/2024

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste Procédure d'urgence

:Éloignez le personnel inutile

6.1.2. Pour le personnel formé/sauveteurs

Équipement de protection Procédure d'urgence

: Assurer une protection adéquate aux équipes de nettoyage
: Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection, y compris y compris la protection respiratoire.

6.2. Précautions environnementales

Éviter toute pénétration dans les égouts et l'eau potable. Informer les autorités en cas de déversement du liquide dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter tout rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate aux endroits où se forment les poussières. Porter un masque anti-poussière dans les zones mal ventilées. Éviter l'inhalation.
poussière.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

À conserver dans un endroit frais, de préférence à l'abri de la chaleur et de l'humidité.

7.3. Spécificités et utilisations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	:Évitez toute exposition inutile
Protection des mains	: Portez des gants de sécurité
Protection des yeux	: Portez des lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un équipement de protection
Protection respiratoire	:Dans des conditions normales, le masque n'est pas obligatoire

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

États physiques	:Larmes de tailles variables, arrondies
Couleur	:Jaunâtre
pH	: Non applicable
Point de fusion	: 87 à 100°C
Solubilité	: Soluble dans l'alcool à chaud - benzène, térébenthine : Produit
Propriétés explosives	stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.



GOMME DAMMAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/02/2024

9.2. Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (répétée (exposition)) : Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration : Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible.

Autres informations

Aucune donnée disponible.



GOMME DAMMAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/02/2024

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des tests PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

12.8. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux réglementations locales/nationales de sécurité en vigueur. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conforme aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Risques environnementaux Non

réglementé

14.6. Précautions d'emploi

Aucune donnée disponible



GOMME DAMMAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/02/2024

SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006

15.1. Réglementations/législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Fiche de données de sécurité (FDS) de l'UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.